

Mémoire de Nicolas BLUM au BAPE lié au projet de création du Parc National des Dunes de Tadoussac

Membres du BAPE bonjour. Je tiens en introduction à me présenter brièvement. Je m'appelle Nicolas BLUM, je me suis installé à Tadoussac il y a plus de 3 ans. J'y ai vécu pendant 3 ans, j'y travaille encore dans le secteur de l'hôtellerie, j'ai déménagé il y a peu aux Bergeronnes, village voisin mais j'y demeure encore durant la saison estivale par commodité. Je tenais à vous faire part de mon engagement quant au projet de création du Parc des Dunes de Tadoussac et pour se faire, en axant ce mémoire sur les 3 points essentiels liés à la mission du BAPE, à savoir les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

La région de Tadoussac est d'une beauté indéniable, et c'est une des raisons qui m'a incitée à m'établir ici. Sa faune et sa flore sont très diversifiées, les paysages sont à couper le souffle et cette grandeur de la nature et de ces espaces me permettent de me rappeler chaque matin à quel point je suis chanceux de m'épanouir dans cet environnement. La protection de ce milieu (tout comme la protection de notre environnement de manière plus générale) est un point fondamental et une valeur que je défends de manière engagée et respectueuse.

Il est donc évident que l'initiative du MELCCFP de protéger ce territoire me semble de prime abord une bonne chose. Toutefois, lors de la consultation du dossier mais aussi grâce aux réponses apportées lors des échanges de questions/réponses des 9 et 10 avril derniers, il a été avéré que si le MELCCFP déterminait ce territoire comme « Parc National », alors son exploitation serait obligatoirement réalisée par la SEPAQ. J'emploie ici volontairement le terme « exploitation » car c'est ainsi qu'il a été employé par le représentant de ce ministère.

Ma première inquiétude se centre sur ce terme; « l'exploitation » d'un territoire est selon moi en total désaccord avec la protection environnemental de ce territoire. Je ne comprends pas comment est-il possible d'en sauvegarder sa biodiversité à partir du moment où l'on décide d'y implanter des installations récréatives, de créer des espaces de camping, de véhicules récréatifs, de sanitaires et de toutes les infrastructures liées à cette « exploitation ». Ensuite, l'implantation d'un Parc exploité par la SEPAQ engendrerait une hausse de la fréquentation des lieux, du trafic routier et donc des nuisances envers la faune et la flore locales.

M Brin a présenté une diapositive lors de la première partie de l'audience publique indiquant finalement que la destination de « Parc National » n'était pas l'unique option gouvernementale afin de protéger des territoires aux écosystèmes sensibles. Ainsi, pourquoi l'option « Parc National » est-elle privilégiée? Pourquoi les autres options n'ont-elles pas été évoquées? Et pourquoi y'a-t-il fallu qu'un.e citoyen.ne pose la question pour connaître l'existence de ces autres options? Pour rappel, il existe déjà une autre aire protégée sur le territoire de la municipalité de Tadoussac, le Parc du Languedoc.

Je reste donc persuadé que la protection de cet écosystème est une évidence, mais que la création d'un Parc National exploité par la SEPAQ n'est pas la meilleure solution d'un point de vue environnemental.

La région de Tadoussac n'affiche pas une forte densité de population, mais cette population se caractérise par son appartenance à son territoire, par des pratiques coutumières mais aussi par sa force et sa volonté de développer des activités et de défendre ses droits et ses libertés. C'est également une des raisons qui m'a incité à m'établir ici.

J'ai pu y découvrir des activités que je ne connaissais pas telle la pêche à la palourde pour n'en citer qu'une. De nombreux.ses habitant.e.s de la région considèrent cet espace comme leur « jardin », leur espace de jeu, leur recoin de tranquillité, voire d'introspection. Pour ma part, j'ai pu aller m'essayer à la motoneige, j'ai pu faire visiter cette nature majestueuse à ma famille et à mes ami.e.s, avec leur chien sans laisse. La création d'un Parc National abolirait toutes ces activités, les ancien.ne.s n'iraient plus à la pêche avec leurs petits-enfants, ne pouvant plus circuler en 4 roues. Les adolescent.e.s ne feraient plus de motocross l'été et plus de motoneige l'hiver, que feraient-ils donc? Jouer à des jeux vidéo devant un écran? Où les marcheur.se.s feraient promener leur chien en toute liberté? N'étant plus résident permanent de Tadoussac, quel serait le montant à payer si je voulais faire visiter notre nature à une autre partie de ma famille?

Quid de la saison hivernale? Les habitant.e.s du secteur vivant ici à l'année viendront sur le territoire projeté du Parc National, ils devront donc s'affranchir d'un droit d'accès pour voir des installations vides au milieu de paysages somptueux. Je trouve cela pathétique.

Lors de la première partie de l'audience publique, il a été évoqué la possibilité de l'établissement de certain.e.s travailleur.se.s de la SEPAQ à l'année à Tadoussac. Étant donné les difficultés actuelles de l'accès au logement, où ses personnes/familles arriveraient à s'installer? Que feraient-elles l'hiver si le Parc National est fermé? Je ne crois pas à cet argument, je pense que les travailleur.se.s de ce parc viendrait uniquement travailler durant la période d'exploitation, augmentant ainsi la pression sur l'accès au logement en période estivale et favorisant la sensation de désertification en période hivernale.

L'appropriation du territoire par la communauté locale est, je le répète, très forte. Il ne me semble pas judicieux de vouloir privatiser l'accès d'environ 13% de ce territoire aux tadoussassien.ne.s. De manière plus générale, la facturation d'un accès à la nature me paraît être un concept étymologiquement incompatible. La création d'un Parc National n'arrêtera pas la pratique de certaines activités, même si elles vont à l'encontre d'un quelconque règlement. Il risque donc selon moi et dans ce cas, de la mise en place d'amendes tarifées, générant ainsi un sentiment de frustration, accentuant encore un peu plus la détérioration des relations entre les citoyen.ne.s et les instances gouvernementales.

Le village de Tadoussac est mondialement reconnu comme destination touristique, pour sa faune marine notamment et aussi pour ses paysages et sa flore. La majeure partie des activités économiques de la région s'oriente ainsi autour du tourisme. La création d'un Parc National exploité par la SEPAQ augmenterait donc l'offre touristique à une clientèle déjà nombreuse.

Il est important de rappeler que les structures offertes par les entreprises privées, par la municipalité ou encore par le ministère des transports, je parle entre autres des restaurants, des voies de circulation, des stationnements et du traversier sont à l'échelle de la municipalité, c'est-à-dire de taille relativement petite.

Lors de la première séance d'audience publique, le MELCCFP ainsi que la SEPAQ ont évoqué des retombées économiques positives sur la communauté tadoussassienne. Mon inquiétude et mes doutes résident dans le fait que la mesure de ces retombées soit faussée. La période d'exploitation de ce Parc se résumant à la saison estivale, il apparaît selon moi que son exploitation va uniquement contribuer à une sursaturation du secteur; difficultés accrues de se stationner, de se restaurer ou encore de tout simplement se rendre à Tadoussac. L'activité touristique est déjà largement développée et je n'ai, à ma connaissance, entendu aucun commerçant se plaindre d'un manque de fréquentation dans son établissement.

De plus, l'offre de logements touristiques est suffisante, notamment avec l'explosion des offres type AirBnB. Donc quel est l'intérêt s'il n'est pas économique, de projeter autant d'offres d'hébergement dans le cadre de ce dossier?

Enfin, il est mentionné dans le dossier de présentation de ce projet, que l'entretien du réseau d'aqueduc (permettant l'alimentation en eau potable des infrastructures du site), mais aussi le déneigement hivernal du secteur resterait de la responsabilité financière de la municipalité de Tadoussac. Quel serait donc l'impact économique sur les résident.e.s? Quelle entité aurait la charge de la réfection du chemin du Moulin à Baude détérioré par l'augmentation du trafic routier?

Je pense au fond de moi, que les seules retombées économiques positives de ce projet seraient destinées à la SEPAQ, mais que les contraintes liées à l'augmentation du nombre de touristes ne seraient assumées que par les résident.e.s et, dans une moindre partie, par les touristes eux-mêmes.

Les constats et avis des commissions d'enquête du BAPE sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Selon moi, l'enjeu écologique du projet de création du Parc National des Dunes de Tadoussac pourrait être acceptable, mais ne serait pas optimal. En revanche, ce projet n'intègre aucunement les enjeux sociaux et économiques et j'estime donc qu'il devrait être abandonné.

En vous remerciant pour votre lecture, Nicolas BLUM